

Délibération n°2021/06 du 29/04/2021

Objet : Autorisation de lancer un appel d'offre relatif à l'acquisition d'une plateforme de gestion d'événements en ligne

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 8°, R. 5315-8 et R.5315-12,

Vu la délibération n°2017/17 du 20 juin 2017 relative à la nature des marchés et accords-cadres soumis à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite le cas échéant d'un montant déterminé et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale ;

Après en avoir délibéré le 29/04/2021 décide :

Article I

Le Conseil d'administration prend note des caractéristiques de la demande d'acquisition d'une plateforme de gestion d'événements en ligne.

Il autorise la Directrice générale à réaliser et signer l'ensemble des actes permettant la contractualisation de ce marché.

Article II

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 29/04/2021

Le président du Conseil d'administration

Jean-Pierre Geneslay